



Travail forcé et travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement
Évaluation de l'entreprise



710, chemin Eagleson
Ottawa (Ontario) K2M 2G9
Téléphone : 343-773-2212
www.kettlemans.com

Table des matières

Introduction	3
Structure, activités et chaîne d'approvisionnement.....	3
Politiques	4
Diligence raisonnable	5
Évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement	5
Remédiation au travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à la remédiation de la perte de revenu des familles vulnérables	6
Formation de sensibilisation	6
Évaluation de l'efficacité.....	6
Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants ou de travail forcé.....	7



710, chemin Eagleson
Ottawa (Ontario) K2M 2G9
Téléphone : 343-773-2212
www.kettlemans.com

Introduction

Le présent rapport est préparé par 2551194 Ontario Inc. (exerçant ses activités sous le nom de « Kettlemans Bagel » ou « Kettlemans ») pour l'exercice financier 2024. Kettlemans Bagel exerce ses activités uniquement au Canada et n'a pas d'autres obligations de déclaration similaires à l'extérieur du Canada. Il s'agit de notre première présentation de rapport et nous répondons à 2 des 3 exigences en matière de rapports du projet de loi S-211 concernant l'actif total et le nombre d'employés.

Kettlemans s'engage à respecter des pratiques éthiques et à veiller à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans nos chaînes d'approvisionnement. Conformément au projet de loi S-211, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, Kettlemans a mis en œuvre une série de mesures pour prévenir et atténuer ces risques dans l'ensemble de ses activités.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Structure

Kettlemans est une société privée qui exerce ses activités au Canada, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario. Kettlemans possède des emplacements physiques à Ottawa, Toronto et Montréal.

Activités

Les activités opérationnelles de Kettlemans comprennent ce qui suit :

- Faire cuire des bagels de style montréalais pour la vente au détail et en gros;
- Préparez une variété de sandwichs à bagels à l'aide de bagels faits maison; et
- Vendez des aliments d'accompagnement, notamment du fromage à la crème, des boissons et des desserts.

Chaîne d'approvisionnement

Kettlemans opère au sein d'un réseau simple de quelques fournisseurs impliqués dans la préparation et le transport de nos marchandises. Nos activités s'inscrivent dans l'industrie de la restauration, donc de nombreux produits sont préparés au Canada.

Tous nos fournisseurs résident physiquement au Canada, ce qui est considéré comme présentant un faible risque inhérent lié au travail des enfants et au travail forcé. Les bagels sont cuits en magasin, avec des employés embauchés directement par Kettlemans.



710, chemin Eagleson
Ottawa (Ontario) K2M 2G9
Téléphone : 343-773-2212
www.kettlemans.com

Politiques

Politiques actuelles

Kettlemans a pris des mesures proactives pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Cela comprend des programmes de formation complets pour les employés, la vérification des fournisseurs et l'établissement de procédures claires de signalement des cas soupçonnés de travail forcé et de travail des enfants.

Politiques de travail et d'embauche

Notre logiciel de gestion de l'apprentissage (LMS) contient plusieurs politiques d'emploi et ressources pour l'accès des employés. Notre processus d'embauche est robuste, qui recueille tous les renseignements personnels pertinents de chaque employé, y compris sa date de naissance et son numéro d'assurance sociale, afin de s'assurer que chaque employé est légalement autorisé à travailler au Canada conformément aux lois et règlements applicables. Les permis de travail, le cas échéant, sont fournis et surveillés régulièrement par le service des ressources humaines pour s'assurer que ces personnes demeurent légalement autorisées à travailler au Canada pendant leur emploi chez Kettlemans.

Nos contrats de travail sont également clairs quant à l'âge minimum d'embauche pour chaque employé chez Kettlemans. L'âge minimum d'embauche est de 14 ans, et ces personnes ne sont autorisées à effectuer que certaines tâches qui sont clairement décrites dans le contrat de travail. Cela exclut l'utilisation d'équipement ou de machinerie lourde et l'utilisation d'objets tranchants tels que des couteaux de cuisine. Toute personne embauchée à 16 ans ou plus est autorisée à effectuer toutes les tâches chez Kettlemans.

Politique sur l'absence de représailles

Kettlemans a établi des procédures de signalement claires que les employés doivent suivre s'ils soupçonnent des cas de travail forcé ou de travail des enfants. Ces procédures sont décrites dans le SGA pour l'accès des employés et sont au cœur de la culture de notre entreprise. Les employés doivent aviser immédiatement leur superviseur, leur gestionnaire ou le service des ressources humaines s'ils observent ou soupçonnent de telles pratiques. La personne avisée est ensuite responsable de documenter le rapport et d'ouvrir une enquête en coordination avec les ministères concernés. Tous les signalements sont traités de manière confidentielle, et Kettlemans s'assure qu'il n'y aura pas de représailles contre les employés qui signalent de bonne foi. Cette procédure permet non seulement de régler rapidement les problèmes, mais aussi de renforcer la politique de tolérance zéro de Kettlemans à l'égard du travail forcé et du travail des enfants.



710, chemin Eagleson
Ottawa (Ontario) K2M 2G9
Téléphone : 343-773-2212
www.kettlemans.com

Droits des employés

Kettlemans veille à ce que tous les employés soient informés de leurs droits en vertu des lois provinciales et fédérales sur l'emploi. Des liens vers la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) et le *Code canadien du travail* (CCT) sont facilement accessibles dans notre SGA.

Diligence raisonnable

Fournisseurs de biens

Kettlemans maintient un petit noyau de fournisseurs choisis en fonction de leur intégrité commerciale et de leurs normes éthiques. Avant de conclure une entente avec un fournisseur, nous effectuons des vérifications approfondies des antécédents, analysons toute information accessible au public et interrogeons directement les dirigeants pour nous assurer qu'ils respectent les normes éthiques les plus élevées dans leurs pratiques commerciales.

Kettlemans accorde une attention particulière aux marchandises évaluées comme présentant le risque inhérent le plus élevé, sur la base de notre évaluation des risques des fournisseurs ci-dessous, afin de déterminer le degré de diligence raisonnable effectué pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Employés en magasin et au siège social

Lors de l'intégration, nous rencontrons chaque nouvel employé en personne. Toutes nos lignes directrices pour les employés sont abordées ci-dessus dans la section Politiques actuelles. Le risque inhérent à cette catégorie est faible.

Évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Emplacements géographiques des fournisseurs

Tous les fournisseurs utilisés exercent leurs activités à partir de pays considérés comme présentant moins de risques inhérents au travail des enfants et au travail forcé. 99% de nos fournisseurs et de nos dépenses se trouvent au Canada, et moins de 1% des fournisseurs et des dépenses sont basés aux États-Unis.

Bons emplacements achetés

Kettlemans a également effectué une évaluation des risques liés au type de biens achetés. La plupart des produits ont été jugés avoir un risque inhérent plus faible, bien que certains aient un risque modéré ou plus élevé. Ce risque découle du pays dans lequel ils sont cultivés ou produits, qui présente un risque plus élevé de travail des enfants ou de travail forcé. Cependant, nous gérons ce risque en nous assurant de faire affaire avec des entreprises ayant des politiques établies en matière de prévention du travail des enfants ou du travail forcé. Le tableau ci-dessous illustre les risques associés aux biens achetés :



Marchandises	Risque inhérent par produit	Pays	Risque inhérent par pays	Risque global
Ingrédients alimentaires, y compris les protéines, les produits laitiers, les fruits et légumes et la farine	Faible	Canada / États-Unis	Faible	Faible
Ingrédients alimentaires, y compris les graines de sésame	Modéré	Nigéria	Élevée	Modéré
Emballage alimentaire	Faible	Turquie	Modéré	Faible
Fournitures sanitaires	Faible	Canada	Faible	Faible
Services professionnels	Faible	Canada / États-Unis	Faible	Faible

Remédiation au travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à la remédiation de la perte de revenu des familles vulnérables

Kettlemans n'a identifié aucun fournisseur employant le travail forcé ou le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement ou au sein de Kettlemans. Pour cette raison, aucune mesure corrective n'a été requise. Cependant, nous sommes une organisation soucieuse de l'éthique et, si cela se présente, la réparation de la situation fera l'objet d'une enquête et d'une prise en compte.

Formation de sensibilisation

Formation des employés

Bien que Kettlemans n'offre pas de formation complète sur le travail forcé et le travail des enfants, il y a une sensibilisation générale qui est fournie aux employés pendant l'orientation dans le cadre des valeurs fondamentales de Kettlemans. Des ressources sont disponibles sur demande, et des documents à l'appui liés aux politiques internes de Kettlemans sont fournis dans notre logiciel de gestion de l'apprentissage.

Évaluation de l'efficacité

Aucune mesure n'a été prise par Kettlemans pour évaluer l'efficacité de la prévention et de la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants.



710, chemin Eagleson
Ottawa (Ontario) K2M 2G9
Téléphone : 343-773-2212
www.kettlemans.com

Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants ou de travail forcé

Certificat

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Robert Thuot Vice-président, Finances
20 décembre 2024

J'ai le pouvoir de lier KettleMans Bagel.